AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1342026-DE
Reçu le 29/09/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 septembre 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

OBJET :
Subvention exceptionnelle – Exposition Carnets de Voyage les 17 et 18 octobre 2026 - Attribution

N° 134/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 18 septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE et Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Yannick DULOUARD, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés et procurations :
Serge ARNAUNE a donné pouvoir à Patrick GOLFIER
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Myriam TESSARIOL a donné pouvoir à Manuel VICENTE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Nicolas LACOMBE

L'association néracaise Couleurs Nomades organise les 17 et 18 octobre, à l'ancienne sous-préfecture de Nérac, la 2ème édition du « Salon des carnets de voyages ». Fort du succès rencontré lors de sa première édition en 2025, elle a souhaité renouveler l'expérience et lui donner une nouvelle dimension.

Cette exposition est un événement culturel et artistique qui réunit des artistes voyageurs, également appelés « carnettistes » qui, avec leurs carnets illustrés, leurs croquis et leurs récits, invitent le grand public à découvrir le monde à travers leur regard, leurs rencontres et leurs émotions.

En effet, le carnet de voyage est une pratique artistique singulière, à la croisée de plusieurs univers. Il laisse libre

AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1342026-DE
Reçu le 29/09/2026

court à l'imagination et l'expression artistique. L'association invite les artistes à partager leurs créations, susciter des échanges et sensibiliser le public à cette forme d'activité culturelle et artistique.
Des temps d'initiation seront d'ailleurs proposés à cette occasion.

Un soin particulier est apporté à la communication autour de l'évènement (site Internet, affiches et flyers, banderoles, supports numériques de partenaires...) pour en faire un évènement attractif et fédérer artistes et grand public de différentes provenances comme l'a révélé sa fréquentation en 2025 (rayonnement dans tout le grand Sud-Ouest).

Afin d'assurer cette communication et de participer aux frais de logistique, l'association sollicite, de la part de la Ville de Nérac, l'attribution d'une aide financière.
En contrepartie, elle s'engage à faire figurer son partenariat avec la Ville sur les supports de communication.

Considérant l'exposé ci-dessus,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L 'UNANIMITE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 300 € à l'Association Couleurs Nomades afin d'organiser l'exposition « Salon de carnets de voyages » les 17 et 18 octobre à l'ancienne sous-préfecture de Nérac ;
- **DE DIRE** que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2026 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le
Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,